

EREF

European Renewable Energies Federation

COMMUNIQUE DE PRESSE

22.03.2005

La France met en danger les objectifs de développement de l'électricité renouvelable de l'Union Européenne et ses engagements fixés lors des accords de Kyoto.

Il n'a jamais été facile pour les énergies renouvelables de se développer en France lorsqu'elles ne dépendent pas d'EDF. Mais ce qui se passe ces jours-ci à l'Assemblée nationale, d'un point de vue législatif, pourrait signifier la fin de la production indépendante d'énergie éolienne en France.

La Commission des Affaires Économiques de l'Environnement et du Territoire de l'Assemblée nationale a adopté le 16 mars un amendement proposé par M. Serge Poignant, rapporteur pour le projet de loi d'orientation sur l'énergie en France. Si cet amendement est voté, cela signifiera la fin de la production d'énergie éolienne indépendante en France.

L'amendement stipule que seules les installations de production d'énergie éolienne d'une puissance supérieure à 30 MW et situées dans des zones spécifiques qui seront définies ultérieurement, suite à une procédure longue et incertaine qui sera sous la responsabilité du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, pourraient bénéficier de l'obligation d'achat.

Peter Danielsson, Président de l'EREF, déclare : "Cette tentative de la part des membres du Parlement français est une violation évidente de la directive européenne 2001/77/EC pour la promotion des énergies renouvelables sur le marché interne de l'électricité. J'espère que la majorité du Parlement français votera contre ce mauvais projet."

Si cet amendement est validée par l'Assemblée nationale, l'EREF déposera une plainte auprès de la Commission européenne afin de protéger les intérêts des associations françaises membres de l'EREF, qui œuvrent pour un environnement stable, susceptible d'attirer des investisseurs et propice au développement des énergies renouvelables.

Les États membres sont – et tout particulièrement dans le cadre de l'article 6 de la directive ci-dessus – obligés d'ouvrir leur marché et de ne pas entraver le développement de l'électricité à base d'énergies renouvelables dans leur pays.

Pourtant, par le passé, les projets de parcs éoliens ont dû surmonter de nombreux obstacles liés aux procédures relatives aux permis de construire, aux autorisations diverses et à l'accès au réseau électrique.

La Commission européenne a ainsi critiqué la France à plusieurs reprises pour son faible soutien aux énergies renouvelables.

La France a déjà essayé de limiter les projets éoliens en fixant un plafond légal de 12 MW pour ouvrir droit à l'obligation d'achat. Même les petits parcs éoliens regroupés ne peuvent être autorisés à bénéficier du prix d'achat fixé par l'Etat, si leur puissance combinée dépasse une capacité installée de 12 MW. Aujourd'hui, la nouvelle loi est conçue pour exclure tous ces parcs éoliens qui constituaient le seul moyen d'accéder à l'obligation d'achat, et d'offrir une sécurité aux investisseurs. Tous les projets actuels sont conçus pour respecter ce plafond de 12 MW.

Cette initiative cynique de la part de certains députés de l'Assemblée nationale va non seulement mettre en danger des milliers d'emplois, aussi bien en France qu'en Europe, mais aussi générer des pertes dramatiques en termes d'investissements et d'efforts.

Les sociétés de développement et de production d'aérogénérateurs allemandes implantées en France ont déjà estimé leurs possibles pertes à plus de 6 milliards d'euros. Les PME françaises du secteur seraient acculées à la faillite.

Peter Danielsson souligne : « Les localités, les régions, les élus de tous niveaux, les développeurs et les investisseurs doivent aujourd'hui se sentir pris au piège et leur confiance en un appareil légal et politique honnête doit être anéantie ».

Cela laisserait la quasi totalité de la production d'électricité en France aux seules mains d'EDF, l'unique entreprise encore nationalisée qui est depuis longtemps un fardeau pour le contribuable français.

Pour tout contact ou information complémentaire :

www.eref-europe.org

<http://www.enr.fr/PAGES/eolien.html>

EREF – Brussels representative office – Avenue de la Fauconnerie 73, B-1170 Brussels,
Tel.: + 32 2 6724367